

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 mars 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 12 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 07 mars 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Mme Bertelle Emilie

Pouvoirs :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : M Didier Guyot

D2025_012 – participation au SIEMLY

La part aux charges du syndicat incombant à la commune de Chaussan s'élève à 3055.88€, contribution fixée à 3.13€ par habitants pour l'année 2025.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la collecte de cette somme.

Trois options sont possibles :

- Fiscalisation totale de la somme
- Budgétisation de la somme

- Budgétisation partielle de la participation pour un montant fixe et le reste étant fiscalisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la fiscalisation de la participation au Siemly

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à la présente délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

**Le Maire
Luc Chavassieux**

